

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de VIENNE SEYSSUEL,
N° SIREN : 193 818 861, situé Vieux Chemin - Montée Bon Accueil - 38217 VIENNE,
Pour son centre CFPPA de VIENNE SEYSSUEL
Ci-après désigné « CFPPA de VIENNE SEYSSUEL »
Représenté par Boris SZEMPRUCH, Directeur de L'EPLEFPA de VIENNE-SEYSSUEL,

ET :

L'établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de DARDILLY
N° SIREN : 196902506, situé 26 Chemin de la Bruyère - 69570 DARDILLY,
Pour son centre le CFPD d'ECULLY
Ci-après désigné « CFPD d'ECULLY »
Représenté par Vincent RIPOCHE, Directeur de L'EPLEFPA de DARDILLY,

ET :

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 86 rue Pasteur, 69007 LYON,
Ci-après désignée « l'Université » ;
Représentée par sa présidente, Madame Nathalie DOMPNIER,

Préambule :

Descriptif des 3 établissements et de leurs grandes missions

Les métiers et les débouchés autour de l'aménagement de l'espace urbain évoluent très rapidement ; des nouveaux besoins et compétences émergent régulièrement dans un monde où le développement urbain est en pleine accélération. Confrontés à des transformations rapides liées à la prégnance de l'anthropocène, il est urgent de préserver et conforter la place de la nature en ville pour accompagner ce changement en faveur de l'environnement et du bien-être pour contribuer à une ville plus écologique, plus saine et agréable à vivre.

Les deux Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) suivants : CFPPA de Vienne-Seyssuel et le Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully, ainsi que l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lumière Lyon 2 ont constatés que les métiers et les débouchés autour de l'aménagement de l'espace urbain sont en pleine mutation ; ainsi de nouvelles pratiques, de nouvelles compétences et de nouveaux métiers s'imposent.

Ensemble, les trois établissements ont pris la décision de créer une nouvelle formation de Licence Professionnelle pour former les futurs professionnels en exercice souhaitant adapter leurs pratiques à la nécessité de promouvoir une ville biodiversée.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1- Objet de la convention

L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre les organismes précités afin d'assurer le développement et le fonctionnement de la Licence Professionnelle Nature en Ville (ci-après dénommée « LPro NaVil ») dans le respect des dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.

Cette formation est mise en œuvre conjointement par l'Université, le CFPH d'ECULLY et CFPPA de VIENNE SEYSSUEL.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties entendent mettre en œuvre leur partenariat. Elle précise l'organisation pédagogique, administrative et financière de la LPro NaVil ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties.

Article 2 : Documents contractuels (liste des annexes)

- Maquette pédagogique
- Répartition des heures d'enseignement entre structures

Article 3 - Publics bénéficiaires

Publics ciblés

En formation initiale : titulaires d'un BTS (notamment options Aménagement Paysager et Gestion et Protection de la Nature) souhaitant se spécialiser, d'une L2 (en priorité dans le champ de la Géographie et d'Aménagement), d'un DUT Carrières sociales option Gestion urbaine, ou bien encore de BTS TP ou de BTS/DUT génie Civil.

En formation continue : Sur étude du dossier, professionnel.les de bureaux d'études (paysagiste concepteur), personnels techniques des collectivités territoriales (technicien, agent) ou professionnel.les d'entreprises du paysage et du TP vert (conducteur de travaux, dessinateur en bureau d'études), voire du génie civil, désirant une montée en compétences.

Types de formations possibles

- Formation initiale
- Formation en apprentissage
- Formation en contrat de professionnalisation
- Formation continue

Article 4 - Organisation pédagogique de la formation

La formation et l'organisation pédagogique sont assurées conjointement par l'Université, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY.

Le diplôme est délivré par l'Université.

La licence professionnelle est structurée en 6 unités d'enseignement (UE) qui regroupent différents modules :

- Unité d'Enseignements UE0 à UE4 de 435 heures ;
- Projet tuteuré UE5 de 150 heures ;
- Formation en entreprise UE6.

La formation se déroule pour l'Université sur les sites : Porte des Alpes, Berthelot (IUL) et Berges du Rhône. Pour le CFPPA de VIENNE-SEYSSUEL elle se déroule sur le site de Vienne Seyssuel. Pour le CFPH d'ECULLY, l'enseignement a lieu sur le site du centre de formation à Ecully, et exceptionnellement au Lycée agricole de Dardilly.

L'UE6 se déroule dans l'entreprise ou la collectivité d'accueil.

En fonction des compétences disponibles dans chacun des établissements, une répartition de ces modules est faite entre les partenaires. Les cours assurés par les partenaires ont lieu sur leur(s) site(s) de formation.

La répartition est définie dans l'annexe pédagogique.

Les contractants mettent à disposition de la formation les moyens en locaux, aménagements et laboratoire dans les domaines qui les concernent.

Les enseignements sont assurés par :

- les enseignant.e.s de l'Université (titulaires ou vacataires) ;
- les enseignant.e.s et formateur/trices du CFPPA de VIENNE SEYSSUEL (titulaires ou vacataires) ;
- les enseignant.e.s et formateur/trices du CFPH d'ECULLY (titulaires ou vacataires) ;

Pour le suivi des alternant.e.s et, la répartition entre les établissements est définie dans l'annexe pédagogique annuelle.

Un suivi régulier des apprenant.e.s est réalisé par les enseignant.e.s et formateur/trices du CFPPA de VIENNE SEYSSUEL, du CFPH d'ECULLY et de l'Université par le biais des projets tutorés, visites entreprises et accompagnement individuel.

Cf Annexe : maquette financière avec répartition des enseignements.

Article 5 - Organisation administrative de la formation

La responsabilité du diplôme de licence professionnelle est assurée à l'Université Lyon2 par un.e enseignant.e / enseignant.e chercheur/euse de l'Université Lumière-Lyon 2.

La responsabilité pédagogique de la licence est assurée de façon concertée par l'Université, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY.

L'Université, le CFPPA de VIENNE SEYSSUEL et le CFPH d'ECULLY assurent la promotion de la formation et le recrutement des étudiant.e.s.

L'Université assure :

- la communication sur les modalités d'inscription via son site internet ;
- les inscriptions administratives ;
- la saisie des emplois du temps pour les étudiant.e.s et l'envoi aux intervenant.e.s ;
- l'aide à la recherche de stage pour public FI
- la gestion administrative de ses enseignant.e.s vacataires ;
- le suivi de l'assiduité à Lyon 2 et la transmission au CFPPA de VIENNE SEYSSUEL;
- l'organisation et l'animation des jurys ;

- l'édition des notes ;
- l'édition des procès-verbaux et des diplômes.

Pour les cours ayant lieu dans un des établissements, l'établissement en question assure :

- la transmission des emplois du temps au / à la gestionnaire de l'Université
- la gestion des salles
- le recrutement des enseignant.e.s vacataires et suivi paiement
- le suivi des absences pour les cours ;
- la gestion administrative de leurs enseignant.e.s vacataires ;
- la reproduction des documents pour les étudiant.e.s ;

Le CFPPA de VIENNE SEYSSEUL assure la gestion administrative et financière des contrats d'alternance.

La coordination et la gestion des relations avec les entreprises et les collectivités, assurée par le CFPPA de VIENNE SEYSSEUL et le CFPH d'ECULLY, comprend :

- le conseil et l'aide aux entreprises/collectivités qui désirent engager un.e alternant.e ;
- le prospection/recherche de contrats en partenariat avec l'Université ;
- la coordination des contrats ;
- l'organisation des réunions collectives avec maître/ses d'apprentissage

Les trois établissements partenaires préparent ensemble :

- un livret de l'apprenti.e, stagiaire, FC et étudiant.e : document de liaison entre l'entreprise, le CFPPA de VIENNE SEYSSEUL, le CFPH d'ECULLY et l'Université, qui permet d'assurer un suivi efficace des apprenti.e.s au sein de leur entreprise.
- un kit pour les tuteur/trices d'entreprise

Pour assurer le dialogue de gestion entre les trois établissements, un **comité de pilotage** de la LPro NaVil est mis en place. Il est présidé par le / la responsable de la formation. Il est constitué :

- des responsables pédagogiques de la formation de chaque établissement
- de représentant.e.s enseignant.e.s de l'équipe pédagogique (responsables des UE) ;
- de représentant.e.s des entreprises/collectivités d'accueil des alternant.e.s ;
- de représentant.e.s de la profession concernée ;
- de représentant.e.s usager.e.s de la formation

Ce comité de pilotage se réunit une fois par an pour :

- définir les moyens mis à disposition par chaque établissement ;
- valider des documents de communication externe ;
- préparer l'organisation des stages en entreprise ;
- préparer l'avenant financier annuel, annexe 2 de la présente convention.

Sur le plan pédagogique Il a pour mission

- d'étudier les évolutions de la formation en concertation avec les besoins de professionnels ;
- d'apporter les modifications pédagogiques (création de cours, formation à des outils..) à la formation en lien étroit avec l'évolution des métiers ;

- de définir les modalités d'évaluation des différentes UE/EP ;
- d'établir le calendrier et les lieux de la formation au regard des contraintes des entreprises et des établissements de formation ;
- de définir les modalités de suivi individualisé des alternant.e.s en entreprise/collectivité et les relations avec les maîtres/ses d'apprentissage ou tuteur/trices ;
- de proposer les outils de suivi le livret de liaison, livret de compétences ;
- de définir la politique de recrutement.

Article 6 - Dispositions financières et comptable

Les parties identifient les postes des recettes et dépenses (cf. annexe financière) et conviennent des modalités de répartition, et reversements entre structures.

Ils conviennent des coûts de la formation et tarifs proposés selon la politique de tarification en vigueur.

La répartition des postes est la suivante :

- 70 % au titre de l'enseignement,
- 5% au titre de la coordination
- 5% au titre du recrutement,
- 20% au titre des charges administratives

La répartition prévisionnelle des produits entre les établissements est la suivante :

- 1/3 CFPH Ecully
- 1/3 CFPPA AGROTEC
- 1/3 Université

Le paiement entre les établissements se fait par un acompte de 50 % versé en décembre sur les produits prévisionnels actés entre les parties à cette date (document prévisionnel récapitulatif). Le paiement du solde définitif sera réalisé au regard des produits réellement encaissés en fin de formation, conformément à un document co-signé par les parties.

Article 7 - Propriété intellectuelle

Aucune licence, ni droits relatifs aux brevets, inventions ou données techniques appartenant à l'une des parties n'est concédée par la présente convention à l'autre partie.

Chacune des parties déclare être le légitime détenteur de tous les droits d'utilisation ou plus généralement de propriété industrielle ou intellectuelle relatifs aux éléments qu'elle pourrait être amenée à mettre à la disposition de l'autre partie dans le cadre de la présente convention.

Chacune des parties conserve l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle. Le contenu fourni à l'une des parties par l'autre partie reste la propriété de la partie qui l'a fourni, la partie bénéficiaire étant autorisée à utiliser le contenu selon les modalités qui auront été expressément validées par la partie propriétaire lors de la remise.

Article 8 - Qualité

L'Université et le CFPH d'ECULLY s'engagent à respecter le référentiel AFNOR QUALIFORMAGRI. Ils s'engagent à transmettre au CFPPA de VIENNE SEYSSUEL tous les documents nécessaires aux audits de certification.

Article 9 - Durée, résiliation, défaillance

Les Parties conviennent d'organiser un bilan annuel.

La présente convention est signée pour une durée d'un an au titre de l'année scolaire 2020-2021. Elle pourra être renouvelée tous les ans par avenant à la convention.

Elle peut être dénoncée, par courrier recommandé des deux autres partenaires en respectant un délai de préavis de trois mois avant la rentrée de septembre (1^{er} septembre de chaque année).

En cas de litige, les partenaires s'engagent à tenter de régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ou de ses avenants.

A défaut, toutes contestations pouvant naître relativement à l'exécution de la présente convention seront portées devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le

En trois exemplaires originaux

Visas

**REPARTITION PREVISIONNELLE DES ENSEIGNEMENTS entre partenaires
LICENCE PRO NAVIL**

Pour l'année scolaire 2020 -2021

		ventilation du partenariat		
		LYON 2	CFPH	Agrotec
UE0	Mise à niveau (70 h en tout en 2 parcours de 35 h pour étu, au choix)	0	35	35
EP 0.1	Dessin technique		21	
EP 0.2	Dessin technique ou Géomatique			21
EP 0.2	Aménagement paysager et urbanisme		14	
EP 0.2bis	Connaissances naturalistes			14
UE1	Analyse du contexte territorial	80	0	0
EP 1.1	gouvernance, acteurs et institutions			
EP 1.2	aspects réglementaires et juridiques			
EP 1.3	usages, pratiques et représentations			
EP 1.4	méthodes et outils d'analyse			
UE 2	Diagnostic du potentiel environnemental	0	20	60
EP 2.1	composantes abiotiques des milieux			30
EP 2.2	composantes biotiques des milieux			30
EP 2.3	Analyse paysagère		6	
EP 2.4	méthodes et outils d'analyse		14	
UE 3	Gestion de la nature en ville	24	46	0
EP 3.1	Types et échelles de gestion	14		
EP 3.2	Méthodes et outils de gestion		46	
EP 3.3	Outils d'évaluation	10		
UE 4	Aménager avec la nature en ville	26	45	64
EP 4.1	Préservation, développement, restauration, compensation		45	
EP 4.2	composition d'espaces, solutions opérationnelles			50
EP 4.3	Solutions basées sur la nature	26		14
TOTAL 1		130	146	159
UE 5	Mission en milieu professionnel 1 : Projet tuteuré collectif			
EP 5.1	Méthodologie du PT (heures à prendre sur l'enveloppe du projet tuteuré)*	20		
		<u>150</u>	<u>146</u>	<u>159</u>

Maquette pédagogique du diplôme

		Heures face à étudiants	heures étudiants		
		Heures de cours	CM	TD	TOTAL HETD
UE0	Mise à niveau (70 h en tout en 2 parcours de 35 h pour étu, au choix)	35	0	35	35
EP 0.1	Dessin technique ou Géomatique	21		14	14
EP 0.2	Aménagement paysager et urbanisme ou connaissances naturalistes	21		21	21
UE1	Analyse du contexte territorial	80	0	80	80
EP 1.1	gouvernance, acteurs et institutions	7		7	7
EP 1.2	aspects règlementaires et juridiques	21		21	21
EP 1.3	usages, pratiques et représentations	38		38	38
EP 1.4	méthodes et outils d'analyse	14		14	14
UE 2	Diagnostic du potentiel environnemental	80	0	80	80
EP 2.1	composantes abiotiques des milieux	30		30	30
EP 2.2	composantes biotiques des milieux	30		30	30
EP 2.3	Analyse paysagère	6		6	6
EP 2.4	méthodes et outils d'analyse	14		14	14
UE 3	Gestion de la nature en ville	70	0	70	70
EP 3.1	Types et échelles de gestion	14		14	14
EP 3.2	Méthodes et outils de gestion	46		46	46
EP 3.3	Outils d'évaluation	10		10	10
UE 4	Aménager avec la nature en ville	135	0	135	135
EP 4.1	Préservation, développement, restauration, compensation	45		45	45
EP 4.2	composition d'espaces, solutions opérationnelles	50		50	50
EP 4.3	Solutions basées sur la nature	40		40	40
	TOTAL 1	400		400	400
UE 5	Mission en milieu professionnel 1 : Projet tuteuré collectif	150	0	150	150
EP 5.1	Méthodologie projet tutorés	20		20	20
EP 5.2	Projets tutorés	130		130	130
UE 5	Mission en milieu professionnel 2 : Stage(s) ou Apprentissage				
	TOTAL	400	0	400	400
	TOTAL avec projet tuteuré	550	0	550	550